

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 10 septembre 2018

Le 10 septembre 2018, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Françoise TROUBOUL Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Paul HARRE à Alain PERRON

Secrétaire : Monique LE CREN

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 4 septembre 2018

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

- Alain PERRON précise au Conseil Municipal que suite aux travaux d'abattage des sapins au stade il faudrait prévoir de réensemencer la partie gauche du stade. Après contact avec ROPERT Paysages situé à Ploeren, un devis à hauteur de 2400 € HT a été établi. Au vu du montant trop onéreux, il a été décidé de faire appel à Kevin Durant entrepreneur agricole de la Commune pour travailler la terre. Les services techniques communaux seront chargés de semer l'herbe. Les élus demandent unanimement que lors des prochaines signatures de devis pour des travaux d'égavage ou d'abattage notamment soit prévu un cahier des charges avec l'entreprise afin qu'elle remette en état le site après son intervention.
- Camille MICHEL informe l'ensemble du Conseil qu'une réunion concernant le permis d'aménager a eu lieu fin août pour voir le plan d'aménagement proposé sur la parcelle de la future maison de santé (nombre de lots, implantation des constructions et accès...) et réfléchir au règlement du lotissement qui y sera créé. La Commission a fait plusieurs choix, mais elle demande à l'ensemble du Conseil ce qu'il pense de l'interdiction des toitures à quatre pans. Après discussion, il est décidé de les autoriser.

1) CONVENTION AVEC LE FUTUR MEDECIN

Madame le Maire propose aux élus de signer une convention avec le futur médecin généraliste de la Commune afin de convenir des modalités de financement par la Commune des loyers d'habitation et de cabinet médical du Docteur Daniela NISTOR en contrepartie de l'exercice de la médecine générale sur son territoire pendant minimum 5 ans.

Il est ainsi proposé que la Commune de Lanvénegen prenne en charge :

- Le paiement du loyer d'habitation et de cabinet médical pendant 6 mois à raison de 600 € charges comprises maximum (450 € de loyer et 150 € de charges)

En cas de non-respect des conditions, les loyers devront être intégralement remboursés à la Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec le Docteur NISTOR selon les conditions présentées ci-dessus ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer les différents baux nécessaires à la location de l'habitation et du cabinet médical

Le cabinet sera installé au 29 rue Jean Cadic.

Madame NISTOR doit se rendre sur la Commune pour plusieurs jours à compter du 11 septembre. Madame le Maire reviendra vers chacun sur le programme prévue. Des rendez-vous

sont prévus à l'ordre des médecins et la CPAM. Nathalie BOULBEN demande quand elle devrait commencer. Le Maire précise que pour le moment on ne sait pas. Ça fera justement l'objet des discussions lors de son séjour. Christian LE FLOCH demande si on ne peut pas se prémunir du même comportement que le Docteur SIMILACHI qui a fait faux bond au mois de juin. Le Maire précise que cette fois-ci, la convention sera signée lors de sa venue afin de l'engager. Les élus sont déçus de ce qui s'était passé la dernière fois. Christian Le Floch demande si on ne peut pas faire payer au cabinet les frais si jamais ce médecin venait à ne pas s'installer également. Il est précisé que cette fois-ci, elle voit directement l'ordre des médecins donc le dossier sera bien plus avancé. Le Maire explique pour l'autre médecin 2 rendez-vous avaient été annulé avec l'ordre des médecins et qu'il a finalement été radié. Sa situation familiale était également compliquée.

Christian LE FLOCH demande où en est la demande de permis de construire. Le Maire précise qu'il a été accepté fin juillet. Une réunion avec la maîtrise d'œuvre devrait avoir lieu le 20 septembre mais reste à confirmer. Il s'agira de préparer les éléments pour lancer l'appel d'offres aux entreprises.

2) FINANCES – TARIFS PERISCOLAIRES - CANTINE

Retour sur les chiffres de l'année scolaire 2017-2018 :

- Dépenses totales = 49 778,11 € (dont 18 740,02 € de denrées et 26 246,14 € de personnel)
- Recettes totales = 28 540,10 € (dont 9213 repas enfants et 733 repas adultes)
- Coût de revient d'un repas 5,00 € (contre 5,73 € en 2016-2017)
- Environ 1100 repas de plus servis en 2017-2018 par rapport à 2016-2017
- Augmentation des tarifs à la rentrée précédente (2,60€/enfant et 4,50€/adulte en 2016-2017)

Proposition de maintien des tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 :

- 2,70 € / repas enfant
- 5,00 € / repas adulte

Approuvé à 12 voix pour et 1 contre (Michel LE ROUX).

3) FINANCES – TARIFS PERISCOLAIRES - GARDERIE

GARDERIE (7h30 – 8h35 ; 16h15 – 18h45) :

- Dépenses totales = 11 899,84 €
- Recettes totales = 4 484,50 €
- Modification des tarifs à la rentrée précédente (0,50€/demi-heure contre 1,30€ le soir goûter compris en 2016-2017)

Environ 1000 € de recettes supplémentaires lié principalement à une hausse des effectifs

Proposition de maintien des tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 :

- 0,50 € / demi-heure le soir
- Gratuit le matin
- 3,00 € / quart d'heure supplémentaire en cas de dépassement horaires

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Pour rappel, un recensement des bâtiments présentant un caractère patrimonial qui ne sont pas aujourd'hui déclarés en habitation mais qui pourrait le devenir est en cours dans le cadre du PLUi. La démarche revenant aux habitants, il est important de le rappeler aux personnes qui possèdent ce type de bâtiment. Le recensement est à réaliser avant le 15 septembre 2018.
- Christian LE FLOCH demande pour les subventions de la Chapelle de la Trinité. Il est précisé qu'il n'y a pas de retour pour l'instant.
- Le radar pédagogique de Kerbrestou sera prochainement installé.
- Christian LE FLOCH précise que suite aux intempéries de fin juillet, des ornières se sont créées dans les chemins de Kériel notamment.
- Géa MEESTERBERENDS intervient pour signaler l'état des bords des routes notamment à Rosquéo où c'est très dangereux. Camille MICHEL précise que l'épareuse a été en panne durant 2 semaines au mois d'août ce qui a retardé les travaux. Il existe également une réglementation sur le débroussaillage qui ne permet pas de tout réaliser à certaines périodes. Hélène LUQUOT précise qu'il serait important de communiquer sur cette législation (peut-être par le biais du bulletin municipal).

Fin de séance à 20h45.